



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Candidature à la formation préparatoire à l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Circulaire n°2023-033 du 28/03/2023 relative au départ en formation préparatoire au C.A.P.P.E.I.

Affaire suivie par : Charles Kaoua, président du jury académique du C.A.P.P.E.I.
Stéphanie Lentz, Conseillère technique ASH auprès de Monsieur le recteur
Mél : ash-academique@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements et les directeurs d'établissements privés sous contrat.

Références :

- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- Arrêté du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- Circulaire du 12-2-2021 parue au BOEN du 11 mars 2021

Annexes : Fiche candidature départ formation préparatoire au CAPPEI

Fiche motivations départ formation préparatoire au CAPPEI

Une formation préparatoire au CAPPEI sera proposée dans le cadre du plan académique de formation (PAF) durant l'année scolaire 2022-2023. Cette formation, d'un volume de 300 heures (soit environ 50 jours), est répartie en plusieurs sessions tout au long de l'année scolaire.

Cette formation implique une présentation à l'examen du CAPPEI pour la session 2024.

Les enseignants intéressés doivent se faire connaître avant le **14 avril 2023** en adressant, impérativement, la fiche candidature **et** la fiche motivation par courriel à l'adresse suivante : ash-academique@ac-creteil.fr

Ces derniers seront invités à un entretien préalable durant une commission académique, composée de la conseillère technique ASH et d'un inspecteur du second degré, qui se tiendra les 22 et 23 mai 2023.

Le départ en formation est conditionné par les avis motivés du chef d'établissement et de la commission académique ainsi que par l'affectation sur un support de formation.

Stéphanie Lentz, Conseillère technique ASH auprès de Monsieur le recteur
Charles Kaoua, Président du jury académique du CAPPEI